

## PROPOS INTRODUCTIFS

PIERRE MICHEL EISEMANN

*Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)*

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les organisateurs de cette Journée d'études en l'honneur d'Yves Daudet d'avoir eu la gentillesse de m'y associer. Je ressens comme un grand privilège de pouvoir lui témoigner aujourd'hui mon amitié, en présence de ses nombreux amis et élèves.

Nous nous connaissons depuis presque un demi-siècle. Pour dire plus précisément les choses, je le connais depuis tout ce temps mais la réciproque n'est pas vraie. Je ne pense pas me tromper beaucoup en devinant que la plupart des étudiants ici présents, nous voyant côte à côte, ne font guère de différence entre les deux créatures de Jurassic Park que nous devons incarner pour eux. Pourtant, le peu d'années qui nous séparent ont beaucoup compté : au moment où, jeune bachelier, je franchissais pour la première fois la porte de la Faculté de droit de Paris, Yves était déjà en train de travailler à sa thèse. Et, s'il n'avait aucune raison de savoir mon existence – il n'a jamais été mon chargé de travaux dirigés –, j'ai rapidement appris qu'il faisait partie de l'équipe de brillants assistants que comptait alors la Section de droit public. L'aura de ces assistants était grande parmi les étudiants, d'autant qu'elle reflétait celle de leur « patron ». Comme Yves travaillait auprès de Suzanne Bastid (« Madame Bastid » !), il est facile d'imaginer quel respect il pouvait inspirer à un futur internationaliste. La réputation de ce groupe d'assistants des années soixante n'était pas usurpée et la plupart réussirent brillamment l'épreuve tant redoutée du concours d'agrégation pour revenir, des années plus tard, au Panthéon en qualité de professeur. C'est bien ce qui arriva à Yves qui, docteur en 1967, fut agrégé dès l'année suivante. Devenu professeur l'année même où j'obtins ma licence (on dirait aujourd'hui mon « master 1 »), il disparut d'une certaine manière de mon horizon, ayant rejoint la Faculté de droit de Rabat. Nous ne nous sommes donc jamais rencontrés pendant cette période mais il existait déjà entre nous des liens qui, pour être indirects, n'en étaient pas moins extrêmement importants. D'abord, nous étions liés par une même passion pour le droit international public, ce qui nous réunissait au sein d'une communauté particulière, aujourd'hui encore regardée avec une certaine curiosité par les internistes. Ensuite,

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone

13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

*Pierre Michel Eisemann*

et c'est incontestablement le plus important, nous partageons le privilège d'avoir travaillé chacun notre tour avec Madame Bastid, une expérience intellectuelle et humaine qui a profondément marqué tous ceux qui l'ont vécue. Cette commune appartenance au « club » – dont les membres sont tous animés par la même dévotion et la même affection à l'égard du maître aujourd'hui disparu mais toujours présent à notre mémoire – a certainement constitué l'un des éléments clés de notre amitié. Plus encore, elle nous fait partager les valeurs qui nous ont été transmises, faites de respect pour le travail bien fait et d'attention pour nos étudiants.

Toujours est-il que le goût d'Yves pour les contrées lointaines a retardé le jour où nous pûmes nous retrouver réellement face à face. Comme on le sait, après Rabat, il séjourna à la Martinique puis à Abidjan et à Maurice avant que de s'installer à Aix où il s'ancra plus de vingt ans. C'est à cette occasion que nos relations se développèrent réellement. Directeur de l'Institut d'études politiques, il lança les Rencontres internationales qui constituèrent longtemps un rendez-vous prisé des internationalistes, tant pour l'intérêt des thèmes abordés que pour le charme de la ville. Il m'y invita à plusieurs reprises pour mon plus grand plaisir. Puis vint enfin l'occasion de travailler étroitement ensemble. Yves fut appelé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 1995 et je le rejoignis quatre ans plus tard. C'est ainsi que j'eus la chance de le côtoyer près de dix années au sein du même établissement, collaborant avec lui de la manière la plus étroite notamment dans le cadre du Diplôme d'études approfondies de droit international et organisations internationales.

Toutes ces années nous ont permis de développer une profonde amitié réciproque. Ce n'est toutefois pas aveuglé par cette dernière que je voudrais faire un bref éloge d'Yves car son parcours parle de lui-même.

Avec une modestie que je crois non feinte, Yves a tendance à minorer son apport doctrinal. Il ne faudrait surtout pas le prendre au mot car son œuvre scientifique est tout à fait remarquable. Je me garderai bien de mentionner sa centaine de publications et je me contenterai de mentionner deux domaines auxquels il a apporté une contribution fondamentale. Le premier est celui de la codification du droit international. Tant sa thèse (*Les conférences des Nations Unies pour la codification du droit international*, Paris, L.G.D.J., 1968) que ses écrits ultérieurs sur le sujet en font une référence obligée en la matière. Le second est celui de l'action des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales, et je mentionnerai en particulier le lumineux cours qu'il a donné à Castellón, en 2002, sur « L'action des Nations Unies en matière d'administration internationale » (*Cursos euromediterráneos Bancaja de derecho internacional*, vol. VI, pp. 459-542).

*En l'honneur d'Yves Daudet*

Cette activité scientifique est d'autant plus remarquable que, professeur et chercheur, Yves a toujours montré un goût marqué pour l'administration et qu'il y a consacré une bonne partie de son temps et de son énergie. Loin de se tenir à l'écart de ces tâches que nombre de nos collègues considèrent avec un certain dédain, il s'y est résolument attelé en faisant souvent œuvre de pionnier. Tel fut le cas lorsqu'il mit en place l'Ecole de droit de Maurice, mais aussi pendant qu'il dirigea l'Institut d'études politiques d'Aix ou encore pendant les nombreuses années au cours desquelles il fut un vice-président très actif de l'Université Paris 1. Ces mêmes talents d'administrateur sont aujourd'hui mis au service de l'Académie de droit international de La Haye dont il est le Secrétaire général depuis 2005 et dont il a profondément modernisé le fonctionnement.

Encore faut-il ajouter qu'Yves Daudet est à son tour devenu un « maître » et que nombre de ses anciens doctorants sont aujourd'hui devenus nos collègues. La plupart d'entre eux sont présents aujourd'hui et ils sauront mieux que moi dire tout ce qu'ils doivent à leur ancien directeur de thèse. L'organisation même de cette Journée constitue en soi un témoignage parlant de leur attachement et de leur reconnaissance à Yves.

En un mot je conclurai en disant qu'Yves peut être légitimement satisfait – et même fier – de ce qu'il a accompli tout au long de sa carrière. Avec talent et générosité il a servi le droit international public et exercé les fonctions les plus diverses au plus grand profit de l'Université. En d'autres termes, il a « fait le métier » et ce dans le respect absolu de l'éthique du service public, en fidèle disciple de Madame Bastid. Nous ne pouvons que lui en être reconnaissants. Pour ma part, je veux dire mon bonheur de pouvoir le compter au nombre de mes amis et mon plaisir de lui rendre en cet instant cet hommage si mérité.